

RENOUVELLEMENT (OU PRISE) DE LICENCES POUR 2023

Bonjour à toutes et à tous.

Nous sommes sur le point de terminer l'année 2022 qui nous a permis de nous retrouver lors de quelques événements bien sympathiques (Tour de Corse - Trails de la Passerelle - Octobre Rose - Gaillac Primeur - Journée familiale "Acti+" – Marché de Noël ...).

Nos licences arrivent à échéance à la fin décembre ; pour commencer la nouvelle année sur de bonnes bases, sécuritaires notamment, il est temps de penser à leur renouvellement.

Pour cela, vous trouverez, ci-après toutes les infos nécessaires et les documents qui vont avec (voir dans les tableaux noirs ci-dessous).

Ceux qui ont pris leur licence entre septembre et maintenant n'ont rien à faire, ils recevront la nouvelle automatiquement par mail.

Comment faire ?

Tout d'abord prenez connaissance des fiches jointes : « Résumé de la notice d'information 2023 » **p. 3, 4 et 5** et « Tarifs clubs » **p. 6**.

Toutes les pages sont imprimables.

Renouvellement ou prise de licence « Vélo-Balade » :

1. Pas de certificat médical.
2. Remplir, signer, transmettre « **Le formulaire d'adhésion club et le formulaire d'adhésion tableau** » **p. 08 et 10**
3. Notice d'information du licencié saison 2023 » (**remplir, signer et transmettre p. 5**).
4. Faites le **chèque correspondant** à l'ordre des Cyclos Pays Mazamétain (CPM).

Renouvellement ou prise de licence « Vélo-Rando » :

1. Si vous avez fourni un certificat médical datant de 2019, 2020, 2021 ou 2022 vous devez remplir le questionnaire santé **p. 7** (QS-SPORT Cerfa n° 15699) joint et le conserver. Ensuite vous devez remplir, signer et nous transmettre l'« **Attestation sur l'honneur renouvellement de licence** » **p. 9**.
2. Sinon faire faire un certificat médical libre ou faire remplir l'« **Examen médical** » **p. 11 et 12**.
3. Remplir, signer, transmettre « **Le formulaire d'adhésion club, la demande de renouvellement de licence et le formulaire tableau** » **p. 08, 09 & 10** (3 pages).
4. Notice d'information du licencié saison 2023 (**remplir, signer et transmettre la p. 05**).
5. Faites le **chèque correspondant** à l'ordre des Cyclos Pays Mazamétain (CPM).

Renouvellement ou prise de licence « Vélo Sport » :

1. Si vous avez fourni un certificat médical datant de 2021 ou 2022, vous devez remplir le questionnaire santé **p. 7** (QS-SPORT Cerfa n° 15699) joint et le conserver. Ensuite vous devez remplir, signer et nous transmettre l'« **Attestation sur l'honneur renouvellement de licence** » **p. 9**.

2. Sinon faire faire un certificat médical libre ou faire remplir l'« Examen médical » **p. 11 et 12.**
3. Remplir, signer, transmettre « Le formulaire d'adhésion club, la demande de renouvellement de licence et le formulaire tableau » **p. 08, 09 & 10** (3 pages).
4. Notice d'information du licencié saison 2023 (remplir, signer et transmettre la p. 05).
5. Faites le chèque correspondant à l'ordre des Cyclos Pays Mazamétain (CPM).

Nous transmettre les documents écrits en rouge ci-dessus.

Nous ne saurions vous recommander de prendre connaissance de l'intégralité de tous les documents à retrouver sur le site de la FFV.

Restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous pouvez nous transmettre, aussi, une photo d'identité si vous voulez qu'elle apparaisse sur votre licence (inutile pour ceux qui l'ont déjà sur leur licence).

RÉSUMÉ DE LA NOTICE D'INFORMATION SAISON 2023



(Conformément aux articles L 321-1, L321-4, L321-5 et L 321-6 du Code du Sport et de l'article L141-4 du Code des assurances)

Ce document résume les garanties des contrats Responsabilité Civile, Individuelle Accidents et Dommages au matériel vélo et de la convention d'Assistance souscrits par votre Fédération.

Ce document vous est remis afin :

- de vous informer qu'outre des garanties couvrant la responsabilité civile et la défense pénale et recours, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurance de personne qui vous sont proposées par la Fédération française de cyclotourisme ;
- d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les accidents corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

Le présent document est un simple résumé des garanties du contrat auquel il convient de se référer en cas de sinistre. Vous disposez également d'un Guide Licencié et de l'accès à l'intégralité de la notice d'information sur votre espace licencié du site de la Fédération www.ffvelo.fr ou sur le site d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues www.cabinet-gomis-garrigues.fr

En choisissant votre option d'assurance, le licencié choisit ses garanties :

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet
→ Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise
→ Décès accidentel	Non acquise	5 000€	15 000€
→ Décès ACV/AVC ¹⁾ :			
▪ En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans,	Non acquise	1 500€	2 500€
▪ en Présence du test à l'effort de moins de 2 ans.	Non acquise	3 000€	7 500€
→ Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5%	Non acquise	30 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%	60 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%
→ Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité Sociale, dont :		3 000€	3 000€
Prothèse dentaire :			
▪ par dent (maxi 4)		250€	250€
▪ bris de prothèse		500€	500€
Lunette :			
▪ par verre		120€	120€
▪ par monture		200€	200€
Réparation ou remplacement autre prothèse (médicale)		500€	500€
Actes non prescrits et non remboursables		3 séances à 50€	3 séances à 50€
→ Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Non acquise	3 000€	3 000€
→ Assistance dont :			
▪ Rapatriement		Frais réels	Frais réels
▪ Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation à l'étranger et avance		10 000€	10 000€
▪ Frais de recherches, de secours et d'évacuation		3 000€	3 000€
TOUJOURS APPELER L'ASSISTANCE AU 01 55 92 12 94 avant toute décision de rapatriement			
→ Dommages (Indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) :			
▪ Casque		80€	80€
▪ Cardio-fréquencemètre		100€	100€
▪ Equipements vestimentaires		Non acquise	160€
▪ GPS		Non acquise	300€
▪ Dommages au Vélo y compris catastrophes Naturelles		Non acquise	1 500€
			Franchises
			Néant
			Néant
			30€
			30€
			100€

¹⁾ Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

Attention : le licencié Vélo-Balade ne peut prétendre aux capitaux décès ACV/AVC même avec la formule d'assurance Petit Braquet et Grand Braquet.

Demeurent exclus de la garantie des Accidents corporels :

- La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, du Bénéficiaire ou du Souscripteur.
- Les accidents causés par l'usage de stupéfiants et de produits toxiques non ordonnés médicalement.
- Les conséquences d'accident résultant :
 - de tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif ;
 - de tout engin destiné à irradier ou à exploser par modification du noyau de l'atome, ainsi que de leur décontamination ;
 - de l'action directe ou indirecte de tout agent biologique ;
 - d'attentat ou d'acte de terrorisme utilisant directement ou indirectement toute arme ou toute matière radioactive, d'origine chimique ou d'origine bactériologique ou virale.
- Les accidents du fait d'un taux d'alcoolémie de l'assuré égal ou supérieur à celui fixé par la réglementation française régissant la circulation automobile.
- Les conséquences d'une syncope, d'une crise d'épilepsie.
- Les accidents résultant de la guerre civile ou étrangère, les émeutes et mouvements populaires.
- Les accidents provenant de la participation de l'Assuré à une rixe, sauf cas de légitime défense, ou d'assistance à personne en danger.
- Les conséquences du suicide et de la tentative de suicide.
- Les accidents résultant de phénomènes naturels à caractère catastrophique.
- Les accidents résultant de la conduite de tout véhicule sans permis ou certificat en état de validité, de compétitions (et leurs essais) comportant l'utilisation de véhicules ou embarcations à moteur sauf cas de participation à des concentrations automobiles non soumises à autorisation des pouvoirs publics.
- Les conséquences :
 - d'un traitement esthétique et/ou d'opération de chirurgie esthétique non-consécutif à un accident garanti ainsi que leurs suites et conséquences ;
 - de la participation active de l'assuré à des émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage, crimes ou délits intentionnels, rixes sauf en cas de légitime défense, attentat, acte de terrorisme ;
 - d'accidents survenus avant la date d'entrée en garantie de l'assuré ;
 - de maladie ;
 - d'un accident résultant de la navigation aérienne à bord d'un appareil non muni d'un certificat valable de navigabilité ou piloté par une personne ne possédant ni brevet, ni licence, ou titulaire d'un brevet ou d'une licence périmés.
- Les frais de voyage et de séjour dans les stations balnéaires ou climatiques.

I. Les garanties optionnelles proposées

Si l'option est souscrite auprès d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues (bulletin N° 1 Annexe 2) :

1- Les Indemnités journalières (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

L'assureur garantit à l'assuré le versement d'Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale médicalement reconnue à la suite d'un accident survenu dans le cadre des activités garanties et dans les cas suivants :

- Si l'assuré exerce une activité professionnelle et est mis en arrêt de travail par décision médicale (base indemnitaire) l'assureur verse une indemnité journalière correspondant exclusivement à la perte réelle de revenu sans pouvoir dépasser la somme de 30€ par jour, à compter du 4^e jour d'arrêt et ce jusqu'au 365^e jour consécutif. Par perte réelle de revenu, on entend la différence entre la rémunération de l'activité professionnelle de l'assuré (salaires, primes, honoraires, gratifications) servant de base à la déclaration annuelle à l'Administration Fiscale et les prestations versées par la Sécurité sociale et/ ou tout autre régime similaire, régime complémentaire ou l'employeur.
- Si l'assuré est hospitalisé pendant une période supérieure à 4 jours, l'assureur verse une indemnité journalière forfaitaire de 30€ par jour, à compter du 4^e jour d'hospitalisation et ce, pendant une durée maximale de 90 jours d'hospitalisation.

Cotisation : 30€ TTC en complément des formules Petit Braquet ou Grand Braquet.

2- Complément de garantie Invalidité permanente et Décès (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

Les sommes ci-dessous viennent s'ajouter à celles prévues par les formules Petit Braquet et Grand Braquet.

Garanties	Montant du capital supplémentaire
Décès (Tout événement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo cérébral/ AVC est exclu)	25 000€
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5 %	50 000€ ⁽¹⁾

⁽¹⁾ En cas d'invalidité permanente partielle, le montant de l'indemnité est égal au pourcentage du capital assuré correspondant au taux d'invalidité retenu.

Cotisation : 25€ ou 50€ pour capitaux ci-dessus doublés.



5



TARIFS Clubs - Saison 2023 Identiques pour les 3 formules de licences

Réaffiliation club = 57,00 € (cotisation 29,00 € + revue 28 €) - Affiliation club = 28 € (revue) + cotisation gratuite

Formules de licences	Catégories	Cotisation FFCT	"Mini-Braquet" (Responsabilité Civile + Défense-Régularité)		"Petit-Braquet" (Mini-Braquet + Accident Corporel et Rapatriement)		"Grand-Braquet" (Petit-Braquet + Domages à la bicyclette)		**Option Revue 11 numéros
			Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
VÉLO BALADE (Sans certificat médical) VÉLO RANDO (Certificat médical cyclo) VÉLO SPORT (Certificat médical compétition)	*E F V (- 18 ans) :	13,00 €	-	-	offerte Axa	13,00 €	50,00 €	63,00 €	+ 28,00 €
	Adultes :	29,50 €	20,00 €	49,50 €	22,00 €	51,50 €	72,00 €	101,50 €	
	Jeunes - 18 ans :	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	Jeunes (18 à 25 ans) :	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	Familles :								
	1er adulte	29,50 €	20,00 €	49,50 €	22,00 €	51,50 €	72,00 €	101,50 €	
	2ème adulte	14,00 €	20,00 €	34,00 €	22,00 €	36,00 €	72,00 €	86,00 €	
	Jeunes (18 à 25 ans) :	13,00 €	20,00 €	33,00 €	22,00 €	35,00 €	72,00 €	85,00 €	
	Jeunes - 18 ans :	7,50 €	10,00 €	17,50 €	11,00 €	18,50 €	61,00 €	68,50 €	
	Enfants de 6 ans et moins	offerte FFVélo	-	-	offerte Axa	-	50,00 €	50,00 €	

* École française de vélo

** option Revue 1ère adhésion : Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel de 23 €/an au lieu de 28 €/an.

Formules proposées			
Garanties	Mini-Braquet	Petit-Braquet	Grand-Braquet
Responsabilité civile	oui	oui	oui
Recours et Défense pénale	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui
Assurance Rapatriement	non	oui	oui
Domages au casque	non	oui	oui
Domages cardio-fréquence-mètre (1)	non	oui	oui
Domages au vélo	non	non	oui
Domages au GPS (2)	non	non	oui
Domages aux équipements vestimentaires	non	non	oui

(1) Seul le cardio-fréquence-mètre à fonction unique est garanti

(2) Les Smartphones sont exclus de la formule grand braquet

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

FORMULAIRE D'ADHÉSION CLUB

Exemplaire original à conserver au club

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADHÉSION AU CLUB (accompagné de votre règlement) :

POUR LES ADULTES :

- Le présent bulletin d'inscription signé
- La notice d'information de l'assureur signée
- Un certificat médical de moins de 12 mois (cyclotourisme ou cyclisme en compétition)

☐ Je fournis un certificat médical de moins de 12 mois (cyclotourisme ou cyclisme en compétition).

Ou

J'atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N°15699*01) qui m'a été remis par mon club.

☐ J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

POUR LES JEUNES DE -18 ans

- Le présent bulletin d'inscription signé
- La notice d'information de l'assureur signée

☐ Je fournis un certificat médical de moins de 6 mois (cyclotourisme).

Ou

J'atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-JEUNES) qui m'a été remis par mon club.

☐ J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

EN ADHÉRANT AU CLUB :

- Je m'engage à respecter scrupuleusement le Code de la route, les statuts et règlements de la Fédération française de cyclotourisme, les statuts du club et les informations de ce dossier d'adhésion
- Droit à l'image : OUI ☐ NON ☐
- J'autorise la communication de mes coordonnées aux adhérents du club : OUI ☐ NON ☐

Fait le Signature obligatoire du licencié(e) ou du représentant légal pour les mineurs :



DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCE SAISON 2023

EN FORMULE « VÉLO RANDO » OU « VÉLO SPORT »

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez le renouvellement de votre licence en formule « VÉLO RANDO » ou « VÉLO SPORT ».

Vous trouverez joint à votre bulletin d'adhésion 2023 le "questionnaire de santé" (Cerfa n°15699*01) que **vous devez obligatoirement renseigner et conserver.**

Si vous avez répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :

- Vous devez obligatoirement compléter, signer et retourner l'attestation saison 2023 ci-dessous à votre club ou à la Fédération (si vous êtes membre individuel) qui la conservera.

Si vous avez répondu « oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :

- Vous devez obligatoirement remettre à votre club ou à la Fédération (si vous êtes membre individuel) un certificat médical, celui-ci devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du cyclotourisme ou du cyclisme en compétition datant de moins d'un an par rapport à la date de la demande de licence.

Par ailleurs, nous vous informons que **le questionnaire de santé** que vous avez renseigné, **vous est strictement personnel et ne doit en aucun cas être communiqué à votre club ou à la Fédération** (si vous êtes membre individuel). **Les réponses formulées par vos soins relèvent de votre responsabilité exclusive.**



ATTESTATION- SAISON 2023

À compléter, à signer et à remettre obligatoirement à votre club ou à la Fédération (si vous êtes membre individuel)

Je soussigné(e) : né(e) le

--	--	--	--	--	--

Pour les mineurs représentant légal de né(e) le

--	--	--	--	--	--

N° de licence :

Atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa N°15699*01) qui m'a été remis par la Fédération (ou par le club). Et, j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à, le

--	--	--	--	--	--

Signature du licencié(e)

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations vous concernant.
Vous pouvez l'exercer librement en vous adressant à la Fédération française de cyclotourisme - 12 rue Louis Bertrand, 94200 Ivry-sur-Seine.

Fédération française de cyclotourisme - 12 rue Louis Bertrand CS 800 45 -94207 Ivry-sur-seine cedex
☎ 01 56 20 88 82 ✉ l.blondeau@ffvelo.fr – Internet : www.ffvelo.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE

(Mise à jour du 16/09/2021)

Le Code du sport (Art. L231-5) impose aux fédérations de veiller à la santé de ses licenciés et de prendre à cet effet, toutes les dispositions nécessaires.

Le décret 2016-1157 du 24 août 2016 rend obligatoire le certificat médical de non contre-indication (CMNI) pour toute pratique sportive, et en précise les contours (durée et renouvellement).

Suite aux recommandations de la commission nationale Sport-Santé, la Fédération incite depuis de nombreuses années les licenciés à se soumettre régulièrement à un examen médical complet.

La souscription de l'option « Petit-braquet » ou « Grand-braquet » liée à la production d'un test d'effort de moins de 2 ans auprès de notre assureur fédéral permet des garanties supérieures en cas de décès par accident cardio-vasculaire ou vasculaire cérébral.

Notre pratique, qu'elle soit compétitive ou non, est un sport susceptible d'amener les sollicitations cardiaques à leur maximum, ce qui constitue le facteur déclenchant de nombre d'accidents vasculaires, coronariens essentiellement. Eu égard aux recommandations des sociétés de médecine du sport, il est vivement souhaitable, après 45 ans chez l'homme et 50 chez la femme, de consulter un médecin cardiologue qui décidera de l'opportunité d'une épreuve d'effort.

- Formule de licence « Vélo rando » : production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme **tous les 5 ans.**
- Formule de licence « Vélo sport » : pour une pratique sportive avec participation à des épreuves à temps et/ou à classement (dites cyclo-sportives) (1) production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition **tous les 3 ans.**

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : ☐ M ☐ F

Club d'affiliation : N° de licence :

Je soussigné(e), Dr..... certifie avoir examiné ce jour

M. Mme. Mlle

Et qu'il (elle) ne présente pas de contre-indication à la pratique du :

☐ Cyclotourisme (licence « Vélo rando »)

Ou

☐ Cyclisme en compétition (licence « Vélo sport »)

À..... Le.....

Signature et cachet du médecin :
(Obligatoire avec ses coordonnées)

(1) Conformément aux dispositions de son règlement la Fédération française de cyclotourisme n'organise pas ce type d'épreuves.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

EXAMEN MEDICAL TYPE (FACULTATIF) pouvant être prérempli par l'intéressé

Document à présenter à un médecin du sport, votre médecin référent ou un autre médecin de votre choix pour la délivrance du certificat de non contre-indication et à conserver.

Antécédents sportifs

Autres pratiques :

Cyclotourisme : Depuis combien de temps ?
Volume de pratique (km/an) :

Antécédents médicaux

Familiaux : Maladies ou décès d'origine cardiaque dans la famille ? ☐ Oui ☐ Non
Hypertension artérielle ? ☐ Oui ☐ Non
Maladies métaboliques (diabète, cholestérol, triglycérides, ...) ? ☐ Oui ☐ Non
La ou lesquelles ?

Personnels : ☐ Age : plus de 45 ans ?
☐ Hypertension artérielle
☐ Diabète
☐ Hyperlipidémie (diabète, triglycérides)
☐ Tabagisme
☐ Sédentarité (arrêt de toute pratique sportive régulière depuis plus d'un an)
☐ Stress
☐ Prise médicamenteuse : laquelle ?
☐ Antécédents chirurgicaux : Lesquels ?
☐ Autres : (vertiges, troubles visuels, crises convulsives, ...)

Examen clinique : Taille (m) : Poids (kg) :

Cardio-vasculaire : IMC : Pds (en Kg) / Taille² (m) =
Périmètre abdominal :
Signes fonctionnels à l'effort ☐ Oui ☐ Non
Si Oui lesquels ? (Palpitations, douleurs thoraciques, gêne respiratoire, ...)

Auscultation cardiaque :

TA de repos :

Pouls de repos :

Pouls périphériques tous perçus : ☐ Oui ☐ Non

ECG de repos (vivement recommandé)

Pulmonaire : Signes fonctionnels à l'effort ☐ Oui ☐ Non
Si Oui lesquels ? (Toux, gêne respiratoire, asthme, ...)

Appareil locomoteur : Rachis :
Membres supérieurs :
Membres inférieurs :

Neurologique : Troubles de l'équilibre : épreuve de Romberg yeux fermés =
Troubles de la vision (corrigés ou pas) :
Troubles de l'audition (corrigés ou pas) :
Antécédent de crise convulsive :

Uro-génital :

Autres : État bucco-dentaire :

